

Bordereau attestant l'exactitude des informations - POINTE A PITRE - 9712 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 06/08/2024 - B2024/005242 - 2021 B 02570 - 907 932 255 - 2B
LOCATIONS

Désignation de l'entreprise		SARL 2B LOCATIONS		Lotissement MOUDONG SUD		Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise		2 LOTSCAF		97122 BAIE-MAHAULT			
SIRET		9 0 7 9 3 2 2 5 5 0 0 0 1 7		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		31122023	
				Exercice N-1 clos le		31122022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	257 443	030	84 319	173 124	167 918
	Immobilisations financières* (1)	040	1 718	042		1 718	118
	Total I (5)	044	259 161	048	84 319	174 842	168 036
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production * Marchandises *	050		052			
		060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	10	066		10	10
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	8 853	070		8 853	1 847
		072	3 427	074		3 427	269
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	48 769	086		48 769	49 097
	Charges constatées d'avance *	092	64	094		64	
	Total II	096	61 123	098		61 123	51 223
	Total général (I + II)	110	320 284	112	84 319	235 965	219 259
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			5 000	5 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136			34 535	30 726	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
Total I	142			39 535	35 726		
Provisions pour risques et charges	154						
Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			144 278	135 898	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			6 111	5 116	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 694)	172			699	4 157	
	Comptes courants d'associés	173			44 931	38 333	
	Autres dettes	175			412	30	
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176			196 430	183 533		
Total général (I + II + III)	180			235 965	219 259		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	1 718	(4) Dont dettes à plus d'un an	04 572		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	02 867		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	02 867		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-REI-907-932-255-00033 - APE: 7111A

Copie Certifiée Conforme à l'original

2B LOCATIONS SARL au capital de 5000€
Rue Gaston DOBOLAN, ZAC de Providence
Région de Kannel Local 105 - 07139 Les Abymes
Tel : 0590 48 06 38 Fax : 0590 48 06 30

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL 2B LOCATIONS		Néant <input type="checkbox"/>			
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122023		Exercice N-1 clos le 31122022			
		1		2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210			
	Production vendue { biens / services * }	dont export et livraisons	215	214			
		intracommunautaires	217	218	123 196	75 197	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
Autres produits			230		4		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	123 197	75 201	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :			242	28 585	12 626	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	294	1 853	
	Rémunérations du personnel *			250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252			
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	55 861	28 458	
	Dotations aux provisions			256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * / dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		259		262	269		
		260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	85 008	42 938	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	38 188	32 263	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280			
	Produits exceptionnels (IV)			290			
	Charges financières (V)			294	2 893	1 537	
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	761	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices *			306				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	34 535	30 726	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	34 535	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989			
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)		989		138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		991		342	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991		992		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		344		993	
	Investissements et souscriptions outre-mer		344				
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		127			
	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)						
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		655		350
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645		
Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)			645		647		
Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)		648		649		990	
Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)				641			
Dédution exceptionnelle (art 39 decies E)					647		
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)					990		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	34 535	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :						
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370			
Bénéfice col. 1					34 535		
Déficit col. 2							

2B LOCATIONS
 SARL au capital de 100 000€
 Gaston DOROCANT
 170 de Providence

Copie certifiée conforme à l'original
 Immeuble Karinel, Local 100 - 97139 Les Abymes
 Tel : 0590 48 06 38 - Fax : 0590 48 06 39
 Site : 907 932 255 00033 - APE : 7111A

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2024

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *						
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406										
	Autres	410		412		414		416										
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426										
	Constructions	430		432		434		436										
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	36 756	442	14 848	444		446	51 604									
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456										
	Matériel de transport	460	159 621	462	46 219	464		466	205 840									
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476										
Immobilisations financières		480	118	482	1 600	484		486	1 718									
TOTAL		490	196 494	492	62 667	494		496	259 161									
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES :																		
Fonds commercial		495		497		498		499										
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506										
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516										
	Constructions	520		522		524		526										
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 827	532	10 862	534		536	16 689									
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546										
	Matériel de transport	550	22 632	552	44 999	554		556	67 630									
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566										
TOTAL		570	28 458	572	55 861	574		576	84 319									
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)														
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5												
		6	7	8	9	10												
Immobilisation	Valeur d'actif*	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values													
					Court terme *	Long terme												
①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧										
1																		
2																		
3																		
4																		
5																		
6																		
7																		
8																		
9																		
10																		
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589										
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595										
TOTAL					596	585	597	599										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL 2B LOCATIONS**

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
		Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683							
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710		715		2					
Constructions	720		725		3					
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4					
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5					
Matériel de transport	750		755		6					
Autres immobilisations corporelles	760		765		7					
TOTAL		770	775			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780	
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)							982			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice			982 bis			
Déficits imputés							983			
Déficits reportables							984			
Déficits de l'exercice							860			
Total des déficits restant à reporter							870			
IV DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)						325				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380		
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326				
N° du centre de gestion agréé								388		
Montant de la TVA collectée								374	9 923	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	781	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 2B LOCATIONS		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012023		et clos le : 31122023	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		123 196
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106		123 196
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		1 485
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		26 500
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		269
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		28 254
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	94 943
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

2B LOCATIONS

Société à responsabilité limitée unipersonnelle

Au capital de 1 000 euros

Siège social : Immeuble Kannel, Local 105 – Rue Gaston Dorocant

ZAC de Providence 97139 LES ABYMES

907 932 255 R.C.S de Pointe-à-Pitre

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 21/06/2024 **(Comptes 2023)**

A Baie-Mahault,
Le 21/06/2024,
À 14 heures

En sa qualité de Président de la société 2B LOCATIONS, Monsieur Bruno LAURENT, associé unique a arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31/12/2023 a pris les décisions suivantes relatives à :

- **L'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;**
- **L'affectation du résultat de cet exercice ;**
- **L'absence de conventions règlementées ;**
- **Le pouvoir en vue des formalités.**

Décision n° 1 – Approbation des comptes

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, approuve ces comptes, tels qu'il l'a établi. Lesdits comptes se soldant pour l'exercice clos le 31/12/2023 par un bénéfice de 34 535 Euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 2 – Affectation du résultat

Résultat – Affectation - Exercice clos le 31/12/2023

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 faisant ressortir **un bénéfice de 34 535 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur créditeur à hauteur de **30 726 Euros**.

Le résultat à affecter ressort à **65 291 Euros**. L'associé unique décide de l'affecter de la façon suivante :

- En dotation à la réserve légale, soit un montant de **500 euros** ;
- En report à nouveau, soit un montant de **64 791 Euros**.

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique confirme qu'il n'a jamais eu lieu à distribution de dividendes sur les exercices antérieurs.

Décision n° 3 – Absence de conventions réglementées

L'associé unique prend acte de l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

Décision n° 4 – Pouvoir en vue des formalités

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Bruno LAURENT

Associé unique

